



Concours de photographies "De temps ... en temps"

Coup d'objectif sur le temps qui passe
.... ou le temps qu'il fait !

Règlement de participation 2017

1. Le concours est ouvert à toute la population de Cormoret et environs, sans limite d'âge. Les membres de l'amacc peuvent participer à l'expo mais hors concours
2. Le thème du concours, "**De temps ... en temps**", doit être clairement identifiable sur les photos
3. Chaque concurrent peut présenter 1 à 2 photographies au format 30 x 40 (A3) en orientation portrait ou paysage, en noir/blanc ou en couleur, sans montage ni effets spéciaux (retouches autorisées)
4. Le tirage, au prix de CHF 30.-/photo, sera réalisé groupé par l'organisateur sur support Forex 1mm (impression directe). Il est à la charge des concurrents qui restent propriétaire de leur(s) œuvre(s)
5. Les concurrents sont libres de vendre leur(s) œuvre(s) pendant l'expo qui aura lieu les 16 et 17 juin dans le foyer de la Salle polyvalente, étant entendu qu'elle(s) doi(ven)t rester accrochée(s) jusqu'à la fin de la manifestation pour participer au concours (achat = point rouge)
6. Le jury est constitué du public qui fréquentera notre Fête du Village du 15 au 17 juin 2017. Chaque personne disposera d'une voix, un classement sera établi et la photo qui aura obtenu le plus de voix se verra attribuer le "Grand prix du Jury" doté d'une somme de CHF 250.- offerte par Clientis Caisse d'Epargne CEC. L'œuvre gagnante sera publiée dans la presse régionale (FAD) et le hall de la banque pour environ 1 mois
7. Le concours se termine à 16h00 le samedi 17 juin 2017, le résultat sera donné à 18h00. Dès la fin du concours, une liste des participants sera à disposition. Pendant le concours, les œuvres seront uniquement identifiées par des Nos
8. **Les concurrents doivent faire parvenir par courriel le(s) fichier(s) de leur(s) œuvre(s) au format JPG jusqu'au vendredi 2 juin 2017, dernier délai, à l'adresse ci-dessous. Cet envoi fait office d'inscription et comprendra également leur adresse complète. Si l'envoi par mail ne peut se faire dû au(x) fichier(s) trop volumineux merci de prendre contact avec la personne ci-dessous**
9. Il ne sera échangé aucune correspondance au sujet de la décision du jury

Pour l'amacc :

Julien Ogi, Vieille Route 17, 2612 Cormoret

Courriel : ogi.julien@bluewin.ch